

N° 2020-41

République Française – Département de Haute-Savoie
Convocation et affichage du 15 Juin 2020

SEANCE du 25 Juin 2020



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	21
Votants	23
dont Pouvoirs	02

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : Mercet Sophie, Seifert Christophe, Meylan Pierre, Personnaz Rosa, Eudes Thibaut,

MM les Conseillers : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Saint-Pierre Aude, Aragon Frédéric, Vilmint Guillemette, Pérou Sylvain, Blanc Anne, Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent, Manganeli Stéphanie, Baud Sébastien, Tugler-Rossi Sophie, Liévin Christian,

Pouvoirs : Casabianca S. donné à Roy V., Aragon M. donné à Meylan P.

A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES - Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars, restaurants et cafés.

Le Maire expose

Depuis plusieurs mois, la France subit une crise sanitaire majeure due à l'épidémie de Covid-19.

Cette crise est également économique, dans la mesure où de nombreuses entreprises se sont vues dans l'impossibilité d'exercer leur activité durant la période de confinement, entre le 17 mars et le 11 mai 2020. La prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet à ce jour et la nécessité de procéder à un déconfinement progressif continuent, enfin, d'impacter l'économie nationale comme l'économie locale

La commune de Beaumont souhaite apporter un réel soutien au secteur économique Beaumontois en proposant des mesures aptes à accompagner les commerçants dans leur reprise.

La baisse très importante voire l'absence totale de chiffre d'affaire sur la période considérée rend très compliqué pour certains commerces locaux le paiement des charges fixes et incompressibles.

Aussi, et compte tenu des pertes commerciales subies par les exploitants de bars n'ayant pu reprendre leur activité de vente sur place qu'à compter du 2 juin, il est proposé d'exonérer ces commerçants de la redevance d'occupation de domaine public affiliée aux emplacements de terrasse au titre de l'exercice 2020. Cette exonération concerne à ce jour 1 commerce pour un total de 275€.

N° 2020-41

Par ailleurs, l'application des mesures de distanciation sociale et de sécurité sanitaire dans les commerces ne permet pas à ces derniers d'accueillir un nombre équivalent de clients que d'accoutumé. Il est par conséquent également proposé de prendre contact avec les différents exploitants de bars, restaurants et cafés de la commune afin de leur offrir l'opportunité d'agrandir ces terrasses ou de créer de nouvelles terrasses sur le domaine public, lorsque la configuration le permet et dans la limite des bonnes conditions de circulation et de sécurité.

Aussi

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020

Vu la délibération n°2019-02 du Conseil Municipal du 5 février 2019 portant adoption des tarifs d'occupation du domaine public

Vu l'exposé ci-dessus

Il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à la majorité des voix (1 contre : C. Liévin)

- **D'APPROUVER** l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les emplacements de terrasse des commerces ayant dû fermer totalement leur activité au titre de l'exercice 2020 ;
- **DE PROPOSER** aux commerçants de pouvoir étendre leur terrasse pour l'année 2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

